

À L'ATTENTION DES MARAÎCHERS DU TERRITOIRE  
DE LA PROVINCE DE LIÈGE

**Votre correspondant :**

Aurélie VAN KEERBERGHEN

[subventions.agriculture@provincedeliege.be](mailto:subventions.agriculture@provincedeliege.be)

**Réf. : Subside/Maraîchers/2026**

WAREMME, le 26/06/2026

Objet : Subsidés d'investissements

Madame, Monsieur,

La Province de Liège, notamment via son Pôle Agriculture et Ruralité, soutient la pérennité et le développement du maraîchage à travers son territoire.

Si ce soutien au secteur se veut concret et pratique, notamment grâce à un accompagnement fort, il est aussi financier.

Ainsi, vous pouvez actuellement postuler, pour l'obtention de subsides pour des investissements réalisés dans un contexte de production en maraîchage de proximité et/ou de diversification en lien avec cette activité (productions associées, transformation, etc.).

Les investissements proposés (travaux, matériel, infrastructure) doivent être réalisés en 2026 ou être engagés et le dossier ci-annexé, dûment complété, doit parvenir au Pôle Agriculture et Ruralité de la Province de Liège, pour le **15 septembre 2026**.


Les décisions seront prises par le Collège provincial, dans la limite des crédits disponibles.

Les aides octroyées, correspondant, au maximum, à 30% de l'investissement et plafonnées à 2 000 €, seraient octroyées aux bénéficiaires dans la limite des crédits disponibles.

En cas de très nombreuses demandes, les dossiers seront priorisés en fonction de leur intérêt pour une pratique maraîchère ou une diversification durable.

Le Pôle Agriculture et Ruralité est à votre disposition pour davantage d'informations sur l'élaboration du dossier de demande de subside, par téléphone, au 04/279 68 77.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



D<sup>r</sup> André DENIS  
Député provincial